

La norme : perspective sociologique

Séance n°1

1. Extrait de *Surveiller et Punir*, M. Foucault

Michel Foucault

Surveiller et punir

Naissance de la prison

Peut-être avons-nous honte aujourd'hui de nos prisons. Le XIX<sup>e</sup> siècle, lui, était fier des forteresses qu'il construisait aux limites et parfois au cœur des villes. Ces murs, ces verrous, ces cellules figuraient toute une entreprise d'orthopédie sociale.

Ceux qui volent, on les emprisonne ; ceux qui violent, on les emprisonne ; ceux qui tuent, également. D'où vient cette étrange pratique et le curieux projet d'enfermer pour redresser, que portent avec eux les Codes pénaux de l'époque moderne ? Un vieil héritage des cachots du Moyen Âge ? Plutôt une technologie nouvelle : la mise au point, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, de tout un ensemble de procédures pour quadriller, contrôler, mesurer, dresser les individus, les rendre à la fois « dociles et utiles ». Surveillance, exercices, manœuvres, notations, rangs et places, classements, examens, enregistrements, toute une manière d'assujettir les corps, de maîtriser les multiplicités humaines et de manipuler leurs forces s'est développée au cours des siècles classiques, dans les hôpitaux, à l'armée, dans les écoles, les collèges ou les ateliers : la discipline.

La prison est à replacer dans la formation de cette société de surveillance.

La pénalité moderne n'ose plus dire qu'elle punit des crimes ; elle prétend réadapter des délinquants. Peut-on faire la généalogie de la morale moderne à partir d'une histoire politique des corps ?

Michel Foucault

# Surveiller et punir

Naissance de la prison



Université de Franche-Comté



tions usitées dans l'Hôtel ou toutes celles qu'on croit nécessaire d'y introduire et même au cachot noir ». A cela fut ajoutée pendant un temps la classe « honteuse » pour laquelle on prépara des règlements particuliers « de manière que ceux qui la composent seront toujours séparés des autres et vêtus de bure ». Puisque seuls, le mérite et la conduite doivent décider de la place de l'élève, « ceux des deux dernières classes pourront se flatter de monter aux premières et d'en porter les marques, quand, par des témoignages universels ils seront reconnus s'en être rendus dignes par le changement de leur conduite et leurs progrès ; et ceux des premières classes descendront également dans les autres s'ils se relâchent et si des rapports réunis et désavantageux démontrent qu'ils ne méritent plus les distributions et prérogatives des premières classes... ». Le classement qui punit doit tendre à s'effacer. La « classe honteuse » n'existe que pour disparaître : « Afin de juger de l'espèce de conversion des élèves de la classe honteuse qui s'y comportent bien », on les réintroduira dans les autres classes, on leur rendra leurs costumes ; mais ils resteront avec leurs camarades d'infamie pendant les repas et les récréations ; ils y demeureront s'ils ne continuent pas à se bien comporter ; ils en « sortiront absolument, si l'on est content d'eux et dans cette classe et dans cette division ». Double effet par conséquent de cette pénalité hiérarchisante : distribuer les élèves selon leurs aptitudes et leur conduite, donc selon l'usage qu'on pourra en faire quand ils sortiront de l'école ; exercer sur eux une pression constante pour qu'ils se soumettent tous au même modèle, pour qu'ils soient contraints tous ensemble « à la subordination, à la docilité, à l'attention dans les études et exercices, et à l'exacte pratique des devoirs et de toutes les parties de la discipline ». Pour que tous, ils se ressemblent.

En somme, l'art de punir, dans le régime du pouvoir disciplinaire, ne vise ni l'expiation, ni même exactement la répression. Il met en œuvre cinq opérations bien distinctes : référer les actes, les performances, les conduites singulières à un ensemble qui est à la fois champ de comparaison, espace

1. Archives nationales, MM 658, 30 mars 1758 et MM 666, 15 septembre 1763.

de différenciation et principe d'une règle à suivre. Différencier les individus les uns par rapport aux autres et en fonction de cette règle d'ensemble — qu'on la fasse fonctionner comme seuil minimal, comme moyenne à respecter ou comme optimum dont il faut s'approcher. Mesurer en termes quantitatifs et hiérarchiser en termes de valeur les capacités, le niveau, la « nature » des individus. Faire jouer, à travers cette mesure « valorisante », la contrainte d'une conformité à réaliser. Enfin tracer la limite qui définira la différence par rapport à toutes les différences, la frontière extérieure de l'anormal (la « classe honteuse » de l'École militaire). La pénalité perpétuelle qui traverse tous les points, et contrôle tous les instants des institutions disciplinaires compare, différencie, hiérarchise, homogénéise, exclut. En un mot elle normalise.

Elle s'oppose donc terme à terme à une pénalité judiciaire qui a pour fonction essentielle de se référer, non pas à un ensemble de phénomènes observables, mais à un corpus de lois et de textes qu'il faut garder en mémoire ; non pas de différencier des individus, mais de spécifier des actes sous un certain nombre de catégories générales ; non pas de hiérarchiser mais de faire jouer purement et simplement l'opposition binaire du permis et du défendu ; non pas d'homogénéiser, mais d'opérer le partage, acquis une fois pour toutes, de la condamnation. Les dispositifs disciplinaires ont secrété une « pénalité de la norme », qui est irréductible dans ses principes et son fonctionnement à la pénalité traditionnelle de la loi. Le petit tribunal qui semble siéger en permanence dans les édifices de la discipline, et qui parfois prend la forme théâtrale du grand appareil judiciaire, ne doit pas faire illusion : il ne reconduit pas, sauf par quelques continuités formelles, les mécanismes de la justice criminelle jusqu'à la trame de l'existence quotidienne ; ou du moins ce n'est pas la l'essentiel ; les disciplines ont fabriqué — en prenant appui sur toute une série de procédés d'ailleurs fort anciens — un nouveau fonctionnement punitif, et c'est lui qui a peu à peu investi le grand appareil extérieur qu'il semblait reproduire modestement ou ironiquement. Le fonctionnement juridico-anthropologique que trahit toute l'histoire de la pénalité moderne n'a pas son origine dans la superposition à la justice

Reçu  
de l'extrait

criminelle des sciences humaines et dans les exigences propres à cette nouvelle rationalité ou à l'humanisme qu'elle porterait avec elle; il a son point de formation dans cette technique disciplinaire qui a fait jouer ces nouveaux mécanismes de sanction normalisatrice.

Apparaît, à travers les disciplines, le pouvoir de la Norme. Nouvelle loi de la société moderne? Disons plutôt que depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, il est venu s'ajouter à d'autres pouvoirs en les obligeant à de nouvelles délimitations; celui de la Loi, celui de la Parole et du Texte, celui de la Tradition. Le Normal s'établit comme principe de coercition dans l'enseignement avec l'instauration d'une éducation standardisée et l'établissement des écoles normales; il s'établit dans l'effort pour organiser un corps médical et un encadrement hospitalier de la nation susceptibles de faire fonctionner des normes générales de santé; il s'établit dans la régularisation des procédés et des produits industriels<sup>1</sup>. Comme la surveillance et avec elle, la normalisation devient un des grands instruments de pouvoir à la fin de l'âge classique. Aux marques qui traduisaient des statuts, des privilèges, des appartenances, on tend à substituer ou du moins à ajouter tout un jeu de degrés de normalité, qui sont des signes d'appartenance à un corps social homogène, mais qui ont en eux-mêmes un rôle de classification, de hiérarchisation et de distribution des rangs. En un sens le pouvoir de normalisation contraint à l'homogénéité; mais il individualise en permettant de mesurer les écarts, de déterminer les niveaux, de fixer les spécialités et de rendre les différences utiles en les ajustant les unes aux autres. On comprend que le pouvoir de la norme fonctionne facilement à l'intérieur d'un système de l'égalité formelle, puisque à l'intérieur d'une homogénéité qui est la règle, il introduit, comme un impératif utile et le résultat d'une mesure, tout le dégradé des différences individuelles. X

Fin de  
l'extrait.

1. Sur ce point, il faut se reporter aux pages essentielles de G. Canguilhem, *Le Normal et le Pathologique*, éd. de 1966, p. 171-191.

## L'EXAMEN

L'examen combine les techniques de la hiérarchie qui surveille et celles de la sanction qui normalise. Il est un regard normalisateur, une surveillance qui permet de qualifier, de classer et de punir. Il établit sur les individus une visibilité à travers laquelle on les différencie et on les sanctionne. C'est pourquoi, dans tous les dispositifs de discipline, l'examen est hautement ritualisé. En lui viennent se rejoindre la cérémonie du pouvoir et la forme de l'expérience, le déploiement de la force et l'établissement de la vérité. Au cœur des procédures de discipline, il manifeste l'assujettissement de ceux qui sont perçus comme des objets et l'objectivation de ceux qui sont assujettis. La superposition des rapports de pouvoir et des relations de savoir prend dans l'examen tout son éclat visible. Encore une innovation de l'âge classique que les historiens des sciences ont laissée dans l'ombre. On fait l'histoire des expériences sur les aveugles-nés, les enfants-loups ou sur l'hypnose. Mais qui fera l'histoire plus générale, plus floue, plus déterminante aussi, de l'« examen » — de ses rituels, de ses méthodes, de ses personnages et de leur rôle, de ses jeux de questions et de réponses, de ses systèmes de notation et de classement? Car dans cette mince technique se trouvent engagés tout un domaine de savoir, tout un type de pouvoir. On parle souvent de l'idéologie que portent avec elles, de façon discrète ou bavarde, les « sciences » humaines. Mais leur technologie même, ce petit schéma opératoire qui a une telle diffusion (de la psychiatrie à la pédagogie, du diagnostic des maladies à l'embauche de main-d'œuvre), ce procédé si familier de l'examen, ne met-il pas en œuvre, à l'intérieur d'un seul mécanisme, des relations de pouvoir, qui permettent de prélever et de constituer du savoir? Ce n'est pas simplement au niveau de la conscience, des représentations et dans ce qu'on croit savoir, mais au niveau de ce qui rend possible un savoir que se fait l'investissement politique.

Une des conditions essentielles pour le déblocage épistémologique de la médecine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle fut l'organisa-

*La norme : perspective sociologique*

*Séance n° 1*

*Texte 2: Extrait du cours au Collège  
de France, 1977-78*

*M. Foucault*

MICHEL FOUCAULT

---

SÉCURITÉ,  
TERRITOIRE,  
POPULATION

*Cours au Collège de France. 1977-1978*

HAUTES ÉTUDES

---

GALLIMARD

SEUIL

et je voudrais aujourd'hui, mais d'une façon qui sera brève parce que je voudrais tout de même assez vite arriver au cœur, et en un sens à la fin du problème, essayer de vous montrer comment elles traitent l'une et l'autre de façon différente ce qu'on peut appeler la normalisation.

Debut  
de l'entretien →

Vous connaissez mieux que moi la fâcheuse fortune de ce mot de « normalisation ». Qu'est-ce qui n'est pas normalisation ? Je normalise, tu normalises, etc. Essayons de repérer tout de même quelques points importants dans tout cela. Premièrement, un certain nombre de gens ayant la prudence, ces temps-ci, de relire Kelsen<sup>1</sup> se sont aperçu que Kelsen disait, démontrait, voulait montrer qu'entre la loi et la norme il y avait et il ne pouvait pas manquer d'y avoir un rapport fondamental, que tout système de loi se rapporte à un système de normes. Mais je crois qu'il faut bien montrer que le rapport de la loi à la norme indique bien en effet qu'il y a, intrinsèque à tout impératif de la loi, quelque chose que l'on pourrait appeler une normativité, mais que cette normativité intrinsèque à la loi, fondatrice peut-être de la loi, ne peut en aucun cas être confondue avec ce qu'on essaie ici de repérer sous le nom de procédures, procédés, techniques de normalisation. Je dirais même au contraire que, s'il est vrai que la loi se réfère à une norme, la loi a donc pour rôle et fonction – c'est l'opération même de la loi – de codifier une norme, d'opérer par rapport à la norme une codification, alors que le problème que j'essaie de repérer, c'est de montrer comment, à partir [de] et au-dessous, dans les marges et peut-être même à contresens d'un système de la loi se développent des techniques de normalisation.

Prenons maintenant la discipline. La discipline normalise et je crois que cela ne peut pas, ne peut guère être contesté. Encore faut-il bien préciser en quoi consiste, dans sa spécificité, la normalisation disciplinaire. Je résume d'une façon très schématique et grossière des choses mille fois dites, vous me le pardonnerez. La discipline, bien sûr, analyse, décompose, décompose les individus, les lieux, les temps, les gestes, les actes, les opérations. Elle les décompose en éléments qui sont suffisants pour les percevoir d'une part et les modifier de l'autre. C'est ça, ce fameux quadrillage disciplinaire qui essaie d'établir les éléments minimaux de perception et suffisants de modification. Deuxièmement, la discipline classe les éléments ainsi repérés en fonction d'objectifs déterminés. Quels sont les meilleurs gestes à faire pour obtenir tel résultat : quel est le meilleur geste à faire pour charger son fusil, quelle est la meilleure position à prendre ? Quels sont les ouvriers les plus aptes à telle tâche, les enfants les plus aptes à obtenir tel résultat ? Troisièmement, la discipline établit les séquences ou les coordinations qui sont optimales : comment

enchâîner les gestes les uns avec les autres, comment répartir les soldats pour une manœuvre, comment distribuer les enfants scolarisés dans des hiérarchies et à l'intérieur de classements ? Quatrièmement, la discipline fixe les procédés de dressage progressif et de contrôle permanent et enfin, à partir de là, elle établit le partage entre ceux qui seront considérés comme inaptes, incapables et les autres. C'est-à-dire que c'est à partir de là qu'elle fait le partage du normal et de l'anormal. La normalisation disciplinaire consiste à poser d'abord un modèle, un modèle optimal qui est construit en fonction d'un certain résultat, et l'opération de la normalisation disciplinaire consiste à essayer de rendre les gens, les gestes, les actes conformes à ce modèle, le normal étant précisément ce qui est capable de se conformer à cette norme et l'anormal, ce qui n'en est pas capable. En d'autres termes, ce qui est fondamental et premier dans la normalisation disciplinaire, ce n'est pas le normal et l'anormal, c'est la norme. Autrement dit, il y a un caractère primitivement prescriptif de la norme et c'est par rapport à cette norme posée que la détermination et le repérage du normal et de l'anormal deviennent possibles. Ce caractère premier de la norme par rapport au normal, le fait que la normalisation disciplinaire aille de la norme au partage final du normal et de l'anormal, c'est à cause de cela que j'aimerais mieux dire, à propos de ce qui se passe dans les techniques disciplinaires, qu'il s'agit d'une normation plus que d'une normalisation. Pardonnez le mot barbare, enfin c'est pour bien souligner le caractère premier et fondamental de la norme.

Maintenant, si l'on prend cet ensemble de dispositifs que j'ai appelés, selon un mot qui à coup sûr n'est pas satisfaisant et sur lequel il faudra revenir, les dispositifs de sécurité, comment est-ce que se passent les choses du point de vue de la normalisation ? Comment est-ce qu'on normalise ? Après avoir pris l'exemple de la ville puis celui de la disette, je voudrais prendre l'exemple, évidemment quasi nécessaire dans cette série, de l'épidémie, et en particulier de cette maladie endémo-épidémique qu'était au XVIII<sup>e</sup> siècle la variole<sup>2</sup>. Problème important, bien sûr, d'abord parce que la variole était à coup sûr la maladie la plus largement endémique de toutes celles que l'on connaissait à cette époque-là, puisque tout enfant naissant avait deux chances sur trois d'attraper la variole. D'une façon générale et pour toute la population, le taux de [mortalité]\* [dû à] la variole était de 1 sur 7,782, presque 8. Donc, phénomène largement endémique, à mortalité très élevée. Deuxièmement, c'était un phénomène qui présentait aussi ce caractère d'avoir des flambées

\* M. F. : morbidité

épidémiques très fortes et très intenses. À Londres en particulier, à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, vous aviez eu, à des intervalles qui ne dépassaient guère cinq ou six ans, des flambées épidémiques très intenses. Troisièmement enfin, la variole est évidemment un exemple privilégié, puisque, à partir de 1720, avec ce qu'on appelle l'inoculation ou la variolisation<sup>3</sup>, et puis à partir de 1800 avec la vaccination<sup>4</sup>, on dispose de techniques qui présentent le quadruple caractère, absolument insolite, dans les pratiques médicales de l'époque, premièrement, d'être absolument préventives, deuxièmement de présenter un caractère de certitude, de succès presque total, troisièmement de pouvoir, en principe et sans difficultés matérielles ou économiques majeures, être généralisables à la population tout entière, et enfin et surtout la variolisation d'abord, mais même encore la vaccination au début du XIX<sup>e</sup> siècle, présentaient ce quatrième avantage, considérable, d'être complètement étrangères à toute théorie médicale. La pratique de la variolisation et de la vaccination, le succès de la variolisation et de la vaccination étaient impensables dans les termes de la rationalité médicale de l'époque<sup>5</sup>. C'était une pure donnée de fait<sup>6</sup>, on était dans l'empirisme le plus dépouillé, et ceci jusqu'à ce que la médecine, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle en gros avec Pasteur, puisse donner une appréhension rationnelle du phénomène.

On avait donc des techniques absolument impensables dans les termes de la théorie médicale, généralisables, sûres, préventives. Qu'est-ce qui s'est passé et quels ont été les effets de ces techniques purement empiriques dans l'ordre de ce qu'on pourrait appeler la police médicale?<sup>7</sup> Je crois que la variolisation d'abord, la vaccination ensuite ont bénéficié de deux supports qui ont rendu possible [leur] inscription dans les pratiques réelles de population et de gouvernement de l'Europe occidentale. Premièrement, bien sûr, ce caractère certain, généralisable, de la vaccination et de la variolisation permettait de penser le phénomène en termes de calcul des probabilités, grâce aux instruments statistiques dont on disposait<sup>8</sup>. Dans cette mesure-là, on peut dire que la variolisation et la vaccination ont bénéficié d'un support mathématique qui a été en même temps une sorte d'agent d'intégration à l'intérieur des champs de rationalité acceptables et acceptés à l'époque. Deuxièmement, il me semble que le second support, le second facteur d'importation, d'immigration de ces pratiques à l'intérieur des pratiques médicales acceptées – malgré son étrangeté, son hétérogénéité par rapport à la théorie –, le second facteur a été le fait que la variolisation et la vaccination s'intégraient, au moins d'une manière analogique et par toute une série de ressemblances importantes, aux autres mécanismes de sécurité dont je vous parlais. Ce qui m'a

paru en c  
à propos  
juridico-  
essayaier  
partir du  
bien d'a  
même de  
tantôt l'a  
nomène.  
rapport à  
quelque  
la varioli  
claire qu  
tellemen  
individus  
mais dan  
moment  
totale et  
petite m  
autres at  
mécanis  
observe  
différent  
hasard et  
techniqu  
moins pe  
chargés  
Or, je  
se dessin  
pour l'e  
mièrem  
dans la s  
l'ensem  
ou non l  
tion, ou  
qu'est-c  
apprêhe  
à l'intér  
notion d  
voyez de

paru en effet important, très caractéristique des mécanismes de sécurité à propos de la disette, c'était justement que, alors que les règlements juridico-disciplinaires qui avaient régné jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle essayaient d'empêcher le phénomène de la disette, ce qu'on a cherché, à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle avec les physiocrates, mais également avec bien d'autres économistes, ça a été de prendre appui sur le processus même de la disette, sur l'espèce d'oscillation quantitative qui produisait tantôt l'abondance, tantôt la disette : prendre appui sur la réalité de ce phénomène, ne pas essayer de l'empêcher, mais au contraire de faire jouer par rapport à lui d'autres éléments du réel, de manière que le phénomène en quelque sorte s'annule lui-même. Or ce qu'il y avait de remarquable dans la variolisation, et dans la variolisation mieux encore et d'une façon plus claire que dans la vaccination, c'est que la variolisation n'essayait pas tellement d'empêcher la variole qu'au contraire de provoquer chez les individus que l'on inoculait quelque chose qui était la variole elle-même, mais dans des conditions telles que l'annulation pouvait se produire au moment même de cette vaccination qui n'aboutissait pas à une maladie totale et complète, et c'était en prenant appui sur cette espèce de première petite maladie artificiellement inoculée que l'on pouvait prévenir les autres attaques éventuelles de la variole. On a donc là, typiquement, un mécanisme de sécurité qui a la même morphologie que celui qu'on observe à propos de la disette. Donc, double intégration à l'intérieur des différentes technologies de sécurité, à l'intérieur de la rationalisation du hasard et des probabilités. Voilà, sans doute, ce qui rendait acceptables ces techniques nouvelles, acceptables sinon pour la pensée médicale, du moins pour les médecins, pour les administrateurs, pour ceux qui étaient chargés de la police médicale et finalement pour les gens eux-mêmes.

Or, je crois qu'à travers cette pratique typiquement de sécurité, on voit se dessiner un certain nombre d'éléments qui sont tout à fait importants pour l'extension ultérieure des dispositifs, en général, de sécurité. Premièrement, à travers tout ce qui se passe dans la pratique de l'inoculation, dans la surveillance qu'on fait subir aux gens qui ont été inoculés, dans l'ensemble des calculs par lesquels on essaie de savoir si vraiment ça vaut ou non la peine d'inoculer les gens, si on risque de mourir de l'inoculation, ou plutôt de mourir de la variole elle-même, à travers tout cela, qu'est-ce qu'on voit ? On voit d'abord que la maladie va cesser d'être appréhendée dans la catégorie qui était encore très solide, très consistante à l'intérieur de la pensée et de la pratique médicales de l'époque, cette notion de « maladie régnante<sup>9</sup> ». Une maladie régnante, telle que vous la voyez définie ou décrite dans la médecine du XVII<sup>e</sup> siècle et même encore

du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est une espèce de maladie substantielle, si vous voulez, enfin qui fait corps avec un pays, avec une ville, avec un climat, avec un groupe de gens, avec une région, avec une manière de vivre. C'est dans ce rapport massif et global entre un mal et un lieu, un mal et des gens, que se définissait, se caractérisait la maladie régnante. À partir du moment où l'on va faire à propos de la variole les analyses quantitatives de succès et d'insuccès, d'échecs ou de réussites, quand on va calculer les différentes éventualités de mort ou de contamination, du coup la maladie ne va plus apparaître dans ce rapport massif de la maladie régnante à son lieu, son milieu, elle va apparaître comme une distribution de cas, dans une population qui, elle, sera circonscrite dans le temps ou dans l'espace. Apparition, par conséquent, de cette notion de cas, qui n'est pas le cas individuel mais qui est une manière d'individualiser le phénomène collectif de la maladie, ou de collectiviser, mais sur le mode de la quantification et du rationnel et du repérable, de collectiviser les phénomènes, d'intégrer à l'intérieur d'un champ collectif les phénomènes individuels. Donc, notion de cas.

Deuxièmement, ce qu'on voit apparaître, c'est le fait suivant : si la maladie est ainsi accessible au niveau du groupe et au niveau de chaque individu, dans cette notion, dans cette analyse de la distribution des cas, on va pouvoir repérer, à propos de chaque individu ou de chaque groupe individualisé, quel est le risque pour chacun soit [d'attraper]\* la petite vérole, soit d'en mourir, soit d'en guérir. On va donc [pouvoir], pour chaque individu, étant donné son âge, étant donné l'endroit où il habite, on va pouvoir également pour chaque couche d'âge, pour chaque ville, pour chaque profession, déterminer quel va être le risque de morbidité, le risque de mortalité. On saura ainsi, — et là je me réfère par exemple à ce texte qui est en quelque sorte le bilan de toutes ces recherches quantitatives, qui a été publié tout à fait au début du XIX<sup>e</sup> siècle par Duvillard sous le titre *Analyse de l'influence de la petite vérole*<sup>10</sup>, ce texte établit toutes ces données quantitatives qui ont été cumulées [au] XVIII<sup>e</sup> siècle et montre que pour tout enfant qui naît il y a un certain risque [d'attraper]\*\* la variole et qu'on peut établir ce risque qui est de l'ordre de 2/3 —, pour chaque tranche d'âge, quel est le risque spécifique ? Si on attrape la variole, on peut déterminer quel est le risque de mourir de cette variole selon telle tranche d'âge, si l'on est jeune, vieux, si l'on appartient à tel milieu, si l'on a telle profession, etc. On peut établir aussi, si on se fait

\* M. F. : de prendre

\*\* M. F. : de prendre

varioler, quel est le risque que cette vaccination ou cette variolisation provoque la maladie elle-même, et quel est le risque que, malgré cette variolisation, on puisse l'attraper plus tard. Donc, notion tout à fait capitale, qui est celle de risque.

Troisièmement, ce calcul des risques montre aussitôt qu'ils ne sont pas les mêmes pour tous les individus, à tous les âges, dans toutes les conditions, dans tous les lieux ou milieux. Il y a donc des risques différentiels qui font apparaître, en quelque sorte, des zones de plus haut risque et des zones, au contraire, de risque moins élevé, plus bas en quelque sorte. C'est-à-dire qu'on peut ainsi repérer ce qui est dangereux. Il est dangereux, [par rapport à] la variole, d'avoir moins de trois ans. Il est plus dangereux, [par rapport au] risque de variole, d'habiter dans une ville qu'à la campagne. Donc, troisième notion importante, après le cas et le risque, la notion de danger.

Et enfin on peut repérer, autrement que sous la catégorie générale de l'épidémie, des espèces de phénomènes d'emballement, d'accélération, de multiplication qui font que la multiplication de la maladie à un moment donné, dans un lieu donné, risque, par la voie bien sûr de la contagion, de multiplier les cas qui vont eux-mêmes multiplier d'autres cas, et ceci selon une tendance, une ligne de pente qui risque de ne pas s'arrêter, à moins que, par un mécanisme artificiel, ou encore par un mécanisme naturel mais énigmatique, il se trouve que le phénomène puisse être enrayé et le soit effectivement. Ces phénomènes d'emballement qui se produisent d'une manière régulière et qui s'annulent aussi de manière régulière, c'est en somme ce qu'on appelle, — non pas d'ailleurs exactement dans le vocabulaire médical, parce que le mot était déjà employé pour désigner autre chose —, c'est en gros ce qu'on va appeler la crise. La crise, c'est ce phénomène d'emballement circulaire qui ne peut s'enrayer que par un mécanisme supérieur, naturel et supérieur qui va le freiner, ou par une intervention artificielle.

Cas, risque, danger, crise : ce sont là, je crois, des notions qui sont nouvelles, du moins dans leur champ d'application et dans les techniques qu'elles appellent, car on va précisément avoir toute une série de formes d'intervention qui vont avoir pour but, non pas justement de faire comme on faisait autrefois, à savoir essayer d'annuler purement et simplement la maladie chez tous les sujets chez lesquels elle se présente, ou d'empêcher encore que les sujets qui sont malades aient contact avec ceux qui ne sont pas malades. Le système disciplinaire, au fond, celui qu'on voit appliqué dans les règlements d'épidémie, ou encore dans les règlements appliqués pour les maladies endémiques comme la lèpre, ces mécanismes

Z,  
in  
is  
e  
ù  
t  
s  
s  
l  
.

disciplinaires, ils tendent à quoi? Premièrement, traiter bien sûr la maladie chez le malade, chez tout malade qui se présente, dans la mesure où elle peut être guérie, et deuxièmement, annuler la contagion par l'isolement des individus non malades par rapport à ceux qui sont malades. Le dispositif, au contraire, qui apparaît avec variolisation-vaccination va consister à quoi? Non pas du tout à faire ce partage entre malades et non-malades. Ça va consister à prendre en considération l'ensemble sans discontinuité, sans rupture, des malades et non malades, c'est-à-dire en somme la population, et à voir dans cette population quel est le coefficient de morbidité probable, ou de mortalité probable, c'est-à-dire ce qui est normalement attendu, en fait d'atteinte par la maladie, en fait de mort liée à la maladie dans cette population. Et c'est ainsi qu'on a établi, – au-dessus les statistiques telles qu'elles ont été faites au XVIII<sup>e</sup> siècle concordent toutes –, que le taux de mortalité normal dû à la petite vérole<sup>\*</sup> était donc de 1 sur 7,782. On a donc l'idée d'une morbidité ou d'une mortalité normale<sup>\*\*</sup>. C'est là la première chose.

La seconde chose, c'est que par rapport à cette morbidité ou à cette mortalité dite normale, considérée comme normale, on va essayer d'arriver à une analyse plus fine qui permettra de déboîter en quelque sorte les différentes normalités les unes par rapport aux autres. On va avoir la distribution normale<sup>\*\*</sup> des cas d'atteinte par la petite vérole<sup>\*\*\*</sup>, ou de décès dus à la petite vérole<sup>\*\*\*\*</sup> à chaque âge, dans chaque région, dans chaque ville, dans les différents quartiers de la ville, selon les différentes professions des gens. On va donc avoir la courbe normale, globale, les différentes courbes considérées comme normales, et la technique va consister à quoi? À essayer de rabattre les normalités les plus défavorables, les plus déviantes par rapport à la courbe normale, générale, [de] les rabattre sur cette courbe normale, générale. C'est ainsi par exemple que, quand on a découvert, ce qui s'est produit évidemment très tôt, que la variole atteignait beaucoup plus vite, beaucoup plus facilement, beaucoup plus fort et avec un taux de morbidité beaucoup plus élevé les enfants au-dessous de trois ans, le problème qui s'est posé, ça a été d'essayer de rabattre cette morbidité et cette mortalité infantiles de manière qu'elle tente de rejoindre le niveau moyen de morbidité et de mortalité, qui se trouvera d'ailleurs lui-même déplacé par le fait

\* M. F. : variole

\*\* normale : entre guillemets dans le manuscrit, p. 7.

\*\*\* normale : entre guillemets dans le manuscrit, p. 7.

\*\*\*\* M. F. : variole

\*\*\*\*\* M. F. : variole

qu'une tranche des individus qui figurent à l'intérieur de cette population générale se trouvera avoir une morbidité et une mortalité plus faibles. C'est à ce niveau-là du jeu des normalités différentielles, de leur déboîtement et de leur rabattement les unes sur les autres que, — ce n'est pas encore l'épidémiologie, enfin la médecine des épidémies —, la médecine de la prévention va agir.

On a donc un système qui est, je crois, exactement inverse de celui qu'on pouvait observer à propos des disciplines. Dans les disciplines, on partait d'une norme et c'est par rapport à ce dressage effectué par la norme que l'on pouvait ensuite distinguer le normal de l'anormal. Là, au contraire, on va avoir un repérage du normal et de l'anormal, on va avoir un repérage des différentes courbes de normalité, et l'opération de normalisation va consister à faire jouer les unes par rapport aux autres ces différentes distributions de normalité et [à] faire en sorte que les plus défavorables soient ramenées à celles qui sont les plus favorables. On a donc là quelque chose qui part du normal et qui se sert de certaines distributions considérées, si vous voulez, comme plus normales que les autres, plus favorables en tout cas que les autres. Ce sont ces distributions-là qui vont servir de norme. La norme est un jeu à l'intérieur des normalités différentielles\*. C'est le normal qui est premier et c'est la norme qui s'en déduit, ou c'est à partir de cette étude des normalités que la norme se fixe et joue son rôle opératoire. Donc, je dirais là qu'il ne s'agit plus d'une normation, mais plutôt, au sens strict enfin, d'une normalisation. ~~XC~~

J'ai donc pris, il y a quinze jours, il y a huit jours et aujourd'hui, trois exemples : la ville, la disette, l'épidémie, ou encore, si vous voulez, la rue, le grain, la contagion. Ces trois phénomènes, on voit immédiatement qu'ils ont entre eux un lien très visible, très manifeste : c'est qu'ils sont tous liés au phénomène de la ville elle-même. Ils se rabattent tous sur le premier des problèmes que j'ai essayé d'esquisser, car après tout le problème de la disette et du grain, c'est le problème de la ville-marché, le problème de la contagion et des maladies épidémiques, c'est le problème de la ville comme foyer de maladies. La ville comme marché, c'est aussi la ville comme lieu de révolte ; la ville, foyer de maladies, c'est la ville comme lieu de miasmes et de mort. De toute façon, c'est bien le problème de la ville qui est, je crois, au cœur de ces différents exemples de mécanismes de sécurité. Et s'il est vrai que l'esquisse de la très complexe technologie des sécurités apparaît vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, je crois

*Fin de  
l'extrait*

\* M. Foucault, ici, répète : et l'opération de normalisation consiste à jouer et à faire jouer les unes par rapport aux autres ces différentes distributions de normalité